



elle

**Attractivité et développement local
Action culturelle**

Décision n° 2022-48

Objet : Contrat d'exposition dans le cadre de l'exposition « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » consacrée à Ilan PARIENTE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que, dans le cadre de ses activités culturelles et artistiques, la ville de Sceaux valorise les artistes professionnels scéens par le biais du cycle d'expositions « Sur le mur rouge, les artistes de Sceaux s'exposent » à l'hôtel de ville,

Vu le projet de contrat d'exposition avec Ilan PARIENTE, artiste,

DECIDE de signer le contrat d'exposition avec Ilan PARIENTE.

Fait à Sceaux, le 4 mars 2022



Philippe Laurent

Philippe LAURENT